

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-7-chem](#) | [\[Exécutions publiques ?\]](#) [ItemLoiseleur, Jules. Les crimes et les peines dans l'Antiquité et dans les Temps Modernes, 1863. | Le symbolisme du supplice.](#)

Loiseleur, Jules. Les crimes et les peines dans l'Antiquité et dans les Temps Modernes, 1863. | Le symbolisme du supplice.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0180

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Celtès, Conrad](#)
- [Du Boys, Albert](#)
- [Grimm, Jacob](#)
- [Loiseleur, Jules](#)
- [Michelet, Jules](#)
- [Vico, Giambattista](#)

Références bibliographiques

- [Celtès, De origine, situ, moribus et institutiones Germaniae](#)
- [Du Boys, Histoire du droit criminel des peuples modernes considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au XIXe siècle](#)
- [Loiseleur, Les crimes et les peines dans l'Antiquité et dans les Temps Modernes](#)
- [Michelet, Origines du droit français](#)
- [von Repgow, Miroir des Saxons](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb365670678>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Michelet, Jules (1798-08-21 -- 1798-08-21)

TITRE Origines du droit français, cherchées dans les symboles et formules du droit universel

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1890

EDITEUR Paris : C. Lévy , 1890

Loizeur
 Le crime et le crime
 (1863)

Le symbolisme de supplice.

155 Vico disait : "L'ancien *ius in manu* fut toute une poétique."

Michélet . Origines du dr. français . in Wodp. CIV

"c'est un important spectacle de voir le *ius in manu* symbolique se reproduire chez le peuple, à travers tout le âge.

156

Criminologie chez le Dittmann, qd une fille devenait enceinte, on la mettait au placard : "dans cette couche froide d'acier c'est ainsi le lieu de la concupiscence" (Loizeur) . et Michélet . p 387.

chez le Japon.

157

Le meurtre chanté en forme d'isao et ketsu d'une mère : "Cela s'appelle, (dit le Minister de Justice) que son corps ne s'entre souiller le regard des h., ni du soleil, ni de la lune, ni du jour, ni de la nuit."

Le mal, et le inhumain ; mensurés de son art, mais : entre la ce haille que la patrie, toi qui es fait venir la haille de la ce haille :

(M. A. du Boys. Histoire des droit criminel . II . p 617)

En H^{te} Allemagne, le braconnier est attaché au bout d'un cerf. (ibid. p 620)

conrad celtes (de origine, sili, moribus et
iustitia huius germaniae. capit. XIV) : "on coupe
le doigt au prisonnier, ce n'est pas qui signifie
hacher la chose sainte et momentanément la
dignité de la vérité de la description :

p 158

en 1189 le roi Richard d'Angl. décrit
que le vol des de nuit avait tendus, en tête
en suite de noix bouillantes et on recouvre dessus
des plumes d'oreiller.